



Le règlement local de publicité

Dans le prolongement de sa politique de préservation et de valorisation du cadre de vie, la Ville a souhaité réviser son Règlement Local de Publicité (RLP).



Le RLP est un outil ayant pour vocation la protection du cadre de vie, la lutte contre les nuisances visuelles et la réduction des consommations énergétiques. Son champ d'action porte sur les dispositifs visibles de toute voie ouverte à la circulation publique : publicités, les enseignes et les préenseignes.

Il permet d'apporter un cadre plus restrictif que la réglementation nationale, en définissant des zones particulières (zones commerciales, micro-centralités, secteurs pavillonnaires etc.), où des prescriptions spécifiques peuvent être imposées.

Règlement en vigueur

Le RLP de Livry-Gargan a été révisé et approuvé le 16 avril 2019.

Pour protéger le cadre de vie de la Ville, un nouveau zonage et un nouveau règlement ont vu le jour disponibles ci-dessous.



CT2019-04-16-11.pdf - (1,22Mo)



CT20190416_Ann1_RLP_Livry-Gargan_Rapport_et_Conclusio
- (15,05Mo)



CT20190416_Ann2.1_RLP_Livry-Gargan_1.RAPPORT_DE_PRESEI
- (10,06Mo)



CT20190416_Ann2.2_RLP_Livry-Gargan_2.REGLEMENT.pdf -
(1,71Mo)



CT20190416_Ann2.3_RLP_Livry-Gargan_3.PLAN_DE_ZONAGE.p
- (47Mo)



CT20190416_Ann2.4_RLP_Livry-Gargan_4.ANNEXES.pdf - (593Ko)



CT20190416_Ann2.5_RLP_Livry-Gargan_4.2.PLAN_LIMITES_AG
- (19,36Mo)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43